

Chasseneuil, le 16 décembre 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

« **Rendez-vous de l'actualité tarifaire** »

Annie HAMMI

**mardi 5 mai 2020, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.**

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est **de 210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,  
Catherine OGIER  
Directrice INFN - site de Poitiers

*L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.*

*Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.*

---

**- Formation du 5 mai 2020 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers**

« Rendez-vous de l'actualité tarifaire »

→ Inscription de Maître

Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr  
Etude de Me

Fonction

N° de téléphone :

**Adresse mail** (impératif)

**Chèque de 210,00 € joint**

*Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr)*

# RENDEZ-VOUS DE L'ACTUALITE TARIFAIRE

DATE	LIEU	HORAIRES
05 MAI	INFN - site de Poitiers Téléport 4 - avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL	09h00 - 17h00

## INTERVENANT

Annie HAMMI, Consultant - Formateur en pratique notariale

## PUBLIC CONCERNE

Notaires, comptables-taxateurs et collaborateurs

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre à jour des dernières nouveautés tarifaires et les mettre en pratique.

## PRE-REQUIS

Connaitre le tarif des notaires et la taxe des actes.

## PEDAGOGIE

Commentaires des nouveautés (Circulaires et notes du CSN), exemples et cas pratiques.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### I-Précisions concernant le tarif des notaires

Commentaire du tarif des notaires suite aux dernières mises à jour

#### A. Les conventions tarifées : les émoluments

- Concernant les émoluments d'acte :
- Concernant émoluments de formalités :  
Les dispositions particulières concernant :
- Les minima / Les remises / Les renonciations / L'écrêtement

#### B. Les prestations à rémunération libre : les Honoraires

- Les dispositions concernées
- La perception des honoraires

*Les modifications éventuelles à venir*

### II-Commentaire et application des dernières directives

#### A. Les directives du CSN permettant la bonne application du tarif concernant :

- Les émoluments d'acte
- Les émoluments de formalités
- Les honoraires
- Le partage des émoluments entre notaires Exemples pratiques illustrant les directives

#### B. Commentaire du tarif des notaires suite aux dernières mises à jour

*Les modifications éventuelles à venir*

### III-Incidences des nouvelles réglementations fiscales et légales sur la taxation

#### A. Obligations du notaire

- Les nouvelles conventions attribuées aux notaires

#### B. Incidences de la fiscalité des actes sur la provision sur frais

- - Loi de finance 2020
- - Les modifications éventuelles à venir

*Les modifications éventuelles à venir*

### IV-Questions -Réponses